



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1510

Lyon 4e et 8e - Echange avec soulte de parcelles de terrain nu sise 27 rue Pernon lyon 4e avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône - EI entrant 04160 - N° inventaire : 04160T001-01 - EI Sortant 08241 - N° inventaire 08241T001-02 – opération 04160001, lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINA, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1510 - LYON 4E ET 8E - ECHANGE AVEC SOULTE DE PARCELLES DE TERRAIN NU SISE 27 RUE PERNON LYON 4E AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU RHONE - EI ENTRANT 04160 - N° INVENTAIRE : 04160T001-01 - EI SORTANT 08241 - N° INVENTAIRE 08241T001-02 – OPERATION 04160001, LANCEMENT ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Acquisition de foncier » et « Divers aménagement d'espaces publics et espaces verts » ainsi que le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Acquisitions foncières 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00020 et « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00012.

La Ville de Lyon est propriétaire d'une parcelle d'environ 5 121 m² constituant la place Jean Mermoz à Lyon 8^e, cadastrée sous le numéro 135 de la section AW.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) est propriétaire du Centre social Mermoz, situé sur les parcelles contiguës, cadastrées AW 133 et 134. Elle sollicite la mise à disposition d'une emprise foncière à détacher de la parcelle AW 135 précitée, propriété de la Ville de Lyon, dans le cadre d'un projet d'implantation d'un ascenseur externe, en raison des contraintes de fonctionnement du bâtiment. La création de l'ascenseur empiètera donc au-delà de la limite de propriété de la CAF du Rhône, sur la place Jean Mermoz, domaine public communal, sur une superficie approximative de 40 m². Un plan de division et un document d'arpentage ont été établis permettant de créer une parcelle cadastrée AW146 à détacher de la parcelle AW135, nécessaire au projet précédemment décrit.

Par ailleurs, depuis février 2014, la CAF met à disposition de la Ville de Lyon, par le biais d'une convention, une parcelle de terrain d'une superficie de 69 m² située en bordure de la parcelle AD 129, sise 27 rue Pernon à Lyon 4^e. Cette parcelle a fait l'objet, sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, de l'installation d'une aire de jeux pour enfants comprenant des constructions et des aménagements.

Les deux parties sont convenues d'un échange de terrains afin de permettre la réalisation de cette opération de mise en accessibilité du Centre social Mermoz d'une part, et de l'entrée dans le patrimoine communal de l'aire de jeux aménagée d'autre part.

L'échange de parcelle est détaillé de la façon suivante :

- cession par la Ville de Lyon à la CAF de la parcelle AW 146 d'une superficie de 40 m² permettant d'implanter un ascenseur ;
- cession par la CAF à la Ville de Lyon d'une emprise de 69 m² à détacher de la parcelle cadastrée AD 129.

Cet échange qui se traduit par un différentiel de surface de 29 m² au profit de la Ville de Lyon, nécessite le versement d'une soulte par celle-ci dont le montant a été arrêté entre les parties à la somme de 8 150 €, soit 281 €/m², prix conforme à l'estimation de France Domaine rendue dans l'avis n° 2015-388V00010 du 2 février 2015.

Il sera constitué d'une servitude de passage pour l'accès à l'aire de jeu, accès à destination du public et du personnel grevant la parcelle AD 129 au profit de l'emprise de 69 m² qui en sera détachée. Cette servitude est constituée à titre réel, perpétuel et gratuit, pouvant s'exercer en tout temps et heures. Il est précisé qu'aucune charge liée à un quelconque entretien ne sera supportée.

Par ailleurs, il est prévu à l'acte d'échange une clause emportant résiliation sans indemnité de la convention de mise à disposition pour le terrain situé 27 rue Pernon à Lyon 4^e.

Les frais notariés estimés à 2 500 € ainsi que le paiement de la soulte seront pris en charge par la Ville de Lyon et seront financés par affectation d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Vu la délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 ;

M. le Maire du 8^e arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 30 juillet 2015 ;

M. le Maire du 4^e arrondissement ayant été consulté par courrier en date du 30 juillet 2015 ;

Vu l'avis de France Domaine n° 2015-388V00010 en date du 2 février 2015 ;

Vu le projet d'acte d'échange ;

Vu l'avis du Conseil des 4^e et 8^e arrondissements ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1- L'échange susvisé, moyennant le versement d'une soulte de 8 150 € et la prise en charge des frais notariés estimés à 2 500 € par la Ville de Lyon au profit de la Caisse d'Allocations familiales, est approuvé.

2- La résiliation de la convention de mise à disposition temporaire d'un terrain supportant une aire de jeux établie entre la CAF et la Ville de Lyon, en date du 4 mars 2014, et portant sur une emprise de 69 m² dépendant de la parcelle cadastrée AD 129 est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir ainsi que tout document afférent à cet échange.

4- Cette opération n° 04160001 « Acquisition de terrain par voie d'échange 27, rue Pernon à Lyon 4^e » ainsi que les frais notariés sont à financer par affectation d'une partie de l'AP 2015-1 « Aménagements Espaces publics et verts 2015-2020 » du programme 00012 « Espaces Publics ».

5- Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant, soit la soulte d'un montant de 8 150 euros ainsi que les frais notariés estimés à 2 500 €, sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon, sur le programme n° 00012, AP 2015-1 et sera imputée sur le chapitre 21, fonction 823, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- 2015 : 10 650 €.

6- La valeur comptable de cette opération sera intégrée à l'actif de la Ville de Lyon comme suit :

Etat inventaire	N° d'inventaire	Désignation	Surface cédée m ²	Surface EI m ²	Compte nature	Montant €	Observations
Sortant	08241T001-02	Parcelle	40,00	5 151,00	2118	16 000,00	
Entrant	04160T001-01	Parcelle	/	69,00	2113	24 150,00	Soulte en faveur de la CAF : 8 150 €
Entrant	04160T001-01	Frais notariés - parcelle	/	/	2113	2 500,00	

(Et ont signé les membres présents)
 Pour extrait conforme,
 Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY